

**Procès-verbal du Conseil syndical  
de l'Association Foncière Pastorale d'Avrieux  
du lundi 30 janvier 2023**

Présents :

- KEMPF Adrien, Président
- FIANDINO Roger, Vice-président
- BUTTARD Jérémie, Trésorier
- JACQUEMMOZ Corine, titulaire
- PARAZ Gérard, titulaire
- PORTAZ Théophile, titulaire
- JACQUEMMOZ Charlène, suppléante

Absent excusé :

- BUTTARD Jean-Marc, suppléant,
- FIANDINO Emmanuel

Monsieur Roger FIANDINO est désigné secrétaire de séance.

### **1°) Budget primitif 2023**

Monsieur Adrien KEMPF, Président, rappelle aux membres du Conseil syndical que l'AFP se doit, chaque année, de voter un budget primitif avant le 31 janvier, budget qui devra ensuite être transmis au préfet avant le 15 février.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical le budget primitif pour 2023, décomposé en deux sections (fonctionnement et investissement), chacune devant être à l'équilibre en dépenses et en recettes. Il rappelle également que, en cours d'année, le budget pourra évoluer autant que nécessaire via l'adoption de décisions modificatives.

Pour cette première année d'existence de l'AFP d'Avrieux, le budget primitif s'équilibre à 16 673,00 € en section de fonctionnement et à 4 473,00 € en section d'investissement.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'AFP d'Avrieux pour 2023.

### **2°) Parcelles agricoles de La Norma**

Monsieur Adrien KEMPF indique que, lors du dernier Conseil syndical, il a omis d'évoquer deux autres situations où des exploitants exploitent des terres agricoles se trouvant dans le périmètre de l'AFP.

Après discussions, il est convenu que, pour la partie « alpages », une convention serait signée afin de régulariser l'utilisation des parcelles par le groupement pastoral.

En revanche, pour ce qui est des parcelles se trouvant au niveau des lieuxdits « La Reposette » et « Gribon », aujourd'hui utilisé par Sébastien MENJOZ, il est décidé, dans un premier temps, de vérifier s'il est possible, juridiquement, de réaffecter ces parcelles, si toutefois elles avaient un intérêt pour les exploitants en place sur Avrieux. Par ailleurs, de la même manière que sur le fond de vallée, il s'agira aussi de voir si les propriétaires avaient, préalablement à l'AFP, convenu de confier leurs terrains à Sébastien MENJOZ. Le sujet sera donc à rediscuter lors d'un prochain Conseil syndical en fonction des retours obtenus.

### **3°) Projet d'irrigation**

Monsieur Roger FIANDINO aborde la question de l'irrigation et la possibilité de faire avancer ce dossier dans le cadre de l'AFP. Monsieur Adrien KEMPF explique, voici quelques années, une étude avait été

réalisée par le bureau d'études EPODE pour réfléchir à l'irrigation, tant pour les prés situés en rive droite qu'en rive gauche (Combaz Lagnonaz et Besseil). Outre la réflexion sur l'implantation des réseaux et le besoin en eau, cette étude réfléchissait déjà à la question de la ressource en eau en réfléchissant sur plusieurs scénarii.

Un échange a lieu et il en ressort que la ressource en eau la plus fiable et la plus pérenne serait celle issue des installations EDF, éventuellement en mutualisant l'installation dont dispose déjà la SOGENOR au niveau la plateforme 1800. A partir de là, il serait possible de réutiliser l'ancien réseau d'eau potable désaffecté en vue d'acheminer l'eau jusqu'aux prés. En outre, le réseau pourrait être étendu vers le village pour permettre l'irrigation des prés situés autour d'Avrieux.

Monsieur Adrien KEMPF se propose de réactiver cette étude en la faisant actualiser. Par ailleurs, des échanges se tiendront prochainement avec EDF et des discussions pourront commencer à être engagées à ce sujet.

#### **4°) Questions diverses**

Monsieur Roger FIANDINO, en tant qu'exploitant agricole, demande s'il serait envisageable de permettre aux exploitants agricoles de disposer d'un point d'eau pour remplir leurs tonnes à eau, notamment à partir du moment de l'année où l'eau des jardins est coupée. Après discussion, Monsieur Adrien KEMPF propose de discuter de ce point avec la Mairie pour voir si quelque chose est possible, tout en rappelant que, s'il s'agit d'eau potable, il semblerait normal que les exploitants qui en ont usage payent une redevance, au même titre que les habitants.

**Roger FIANDINO,  
Secrétaire de séance**

**Adrien KEMPF,  
Président**